

INFORMATIONS SUR LES PRATIQUES MUSICALES

Un nouveau parcours de Classes à Horaires Aménagés Musique est en cours de construction à l'école élémentaire LAFON FÉLINE, en partenariat avec l'École Municipale de Musique du Bouscat.

A terme, ce projet pédagogique offrira à des élèves volontaires de cours élémentaire et de cours moyen la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique en musique, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement et de réussite scolaire.

Le cadre des enseignements est défini d'une part par les programmes d'enseignement de l'école primaire (BOEN spécial n° 11 du 26 novembre 2015), et d'autre part par les programmes d'enseignement des classes à horaire aménagé musique (BO n°30 du 27/07/2006).

Les élèves volontaires s'engageront dans le dispositif pour 4 ans.

En CE1 et CE2, la CHAM sera à dominante vocale

En CM1 et CM2, la CHAM sera à dominante instrumentale.

En septembre 2023, les élèves de CE1 et de CE2 pourront intégrer la CHAM.

En septembre 2024, les élèves de CM1 et de CM2 intégreront à leur tour le dispositif.

Les contenus artistiques et pédagogiques sont en cours de construction. Pour les CE1 et les CE2, ils s'organiseront de la façon suivante :

- 1h de formation musicale (lecture, écriture, rythme avec utilisation des instruments à percussions)
- 1h de pratiques vocales (travail individualisé et chant choral) avec les enseignants de l'EMM
- 1h d'éducation musicale avec l'enseignant de la classe.

Tous les cours auront lieu sur le temps scolaire, à l'École Municipale de musique et à l'école élémentaire Lafon Féline.

Si vous souhaitez des informations, vous pouvez contacter :

- La directrice de l'école Lafon Féline : 05 56 08 72 69 / ce.0330536D@ac-bordeaux.fr
- Le directeur de l'école municipale de musique : 05 57 22 24 63 / emm@bouscat.fr